
La Vidéo – la demande en Europe

Description

Évoquée depuis des années, initiée par le paiement à la seconde (*pay-per-view*), un nouveau mode de commercialisation et de consommation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles – des contenus vidéos en général –, la vidéo à la demande (VOD) est aujourd'hui une réalité. Né de la numérisation des contenus et exploitant la multiplication des réseaux et des terminaux numériques, ces services se développent partout en Europe, profitant de l'essor des accès à haut débit.

Qualifiée de service dit « non linéaire » puisqu'elle permet de s'affranchir du flux organisé de la programmation des chaînes de télévision, la VOD constitue un véritable bouleversement pour l'industrie du cinéma et de la production audiovisuelle. Son développement implique en effet de profonds changements tant dans son mode de financement que dans celui de la consommation des œuvres. D'une part, la VOD ouvre le marché des programmes à de nouveaux acteurs, principalement les opérateurs de télécommunications, et d'autre part, elle permet d'établir des liens nouveaux avec les consommateurs.

L'étude publiée conjointement par la Direction du développement des médias (DDM) et l'Observatoire européen de l'audiovisuel (OEA), réalisée par NPA Conseil, dresse un état des lieux des services de VOD en Europe (à l'exclusion des plates-formes proposant exclusivement des programmes audiovisuels selon un modèle gratuit, des offres de vidéos clips musicaux, des sites d'échange de vidéos et des services sur téléphonie mobile). Sur un marché pourtant encore embryonnaire, il n'existe pas moins de 142 services payants de VOD fin 2006, dans les 24 pays européens étudiés (sans compter les services pour adultes et les services consacrés exclusivement à la musique), avec une moyenne de 5,8 services par pays (la médiane étant 4). Près de 50 % de l'ensemble de l'offre VOD, soit 65 services, provient de quatre pays : les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Trois pays sur les 24 recensés, le Luxembourg, la Slovaquie et la Turquie, ne proposent aucune offre. Selon une étude, le développement de la VOD est corrélé au taux de pénétration du haut débit et du numérique. La grande majorité de ces services sont diffusés sur Internet et sur IPTV, tandis que le câble, le satellite et la TNT sont peu utilisés (10,7 %).

L'étude regroupe les acteurs européens de la VOD en trois catégories : les chaînes de télévision, les agrégateurs de contenus (éditeurs vidéo, sociétés de gestion de droits d'auteur, entreprises ou organismes de gestion d'archives, les entreprises de commerce de détail de produits culturels) et les opérateurs de télécommunications (opérateurs historiques, fournisseurs d'accès à Internet, câble-opérateurs).

En dehors de la VOD gratuite (exploitation des programmes audiovisuels en *catch-up TV*), les offres de VOD payantes proposent leurs contenus à l'achat (dont le prix varie en fonction de la possibilité ou non de copier le programme, une ou plusieurs fois, sur DVD) ou à la location (à l'unité ou au forfait portant sur un ensemble de programmes).

Un recensement des catalogues de programmes accessibles en VOD montre que la majorité des titres proposés à l'achat ou à la location sont des films dont 3 % à 25 % sont des nouveautés. Enfin, la plupart des pays étudiés n'ont pas de réglementation particulière pour la VOD. Lorsque celle-ci existe, comme en France, elle fait l'objet d'une négociation interprofessionnelle allant vers un raccourcissement des délais d'exploitation depuis la sortie en salle, l'édition vidéo et la VOD. Le *day to date*, soit la sortie simultanée en DVD et en VOD déjà pratiquée aux États-Unis, tend cependant à se généraliser, notamment dans les pays nordiques.

La Vidéo à la demande en Europe étude réalisée par NPA Conseil pour la Direction du développement des médias (DDM-France) et l'Observatoire européen de l'audiovisuel (OEA), 370 p., dgm.culture.gouv.fr, mai 2007.

Categorie

1. A lire en ligne
2. Repères & tendances

date création

20 mars 2007

Auteur

françoise